

Familles et victimes. Quelle place pour les citoyens ?

Relatives and victims. What is the role of the citizens?

Slachtoffers, families en burgers. De strijd om het legitieme verhaal

Elizabeth Jelin

Traducteur : Antonia García Castro



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/temoigner/934>

DOI : [10.4000/temoigner.934](https://doi.org/10.4000/temoigner.934)

ISSN : 2506-6390

Éditeur :

Éditions du Centre d'études et de documentation Mémoire d'Auschwitz, Éditions Kimé

Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2014

Pagination : 96-105

ISBN : 978-2-84174-674-3

ISSN : 2031-4183

Référence électronique

Elizabeth Jelin, « Familles et victimes. Quelle place pour les citoyens ? », *Témoigner. Entre histoire et mémoire* [En ligne], 118 | 2014, mis en ligne le 01 octobre 2015, consulté le 23 octobre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/temoigner/934> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/temoigner.934>

ARGENTINE

Familles et victimes. Quelle place pour les citoyens¹ ?

→ Par **Elizabeth Jelin**,
CONICET / IDES,
Buenos Aires

(1) Version revue et résumée du texte : Elizabeth Jelin, « *¿Victimas, familiares o ciudadanos/as? Las luchas por la legitimidad de la palabra* », in Emilio Crenzel (dir.), *Los desaparecidos en la Argentina. Memorias, representaciones e ideas (1983-2008)*, Buenos Aires, Biblos, 2010, p. 227-249. Je remercie Richard A. Wilson et mes collègues du Núcleo de Estudios sobre Memoria de l'IDES pour leurs suggestions et leurs commentaires. Une version plus complète a été publiée en anglais : Elizabeth Jelin, « *Victims, Relatives, and Citizens in Argentina. Whose Voice Is Legitimate Enough ?* », Richard Ashby Wilson, Richard D. Brown (dir.), *Humanitarianism and Suffering. The Mobilization of Empathy*, New York, Cambridge University Press, 2008, p. 177-201.

(2) L'auteur utilise en espagnol « *afectado directo* », que nous préférons traduire par « touché directement » afin de ne pas recourir au terme de « victime » sur lequel elle dirige sa critique (ndlr).

La spécificité de la construction mémorielle en Argentine, notamment, le débat autour du passé dictatorial des années 1970, réside dans la place prépondérante qu'y occupent les récits personnels de la souffrance et la position de « touché directement² ». Les proches des victimes d'abord, puis les survivants, ont eu un poids considérable sur la scène publique dès lors qu'il a fallu déterminer l'agenda des revendications en matière de violations des droits de l'homme pendant la dictature. La notion même de « vérité » et la légitimité du terme reposent sur l'idée d'expérience personnelle ou de lien familial. Ainsi, paradoxalement, le *familisme* et l'identification avec le militantisme des années 1970 ont exclu d'autres voix sociales – notamment celles qui adoptaient une perspective plus universelle axée sur la condition humaine – du débat public à propos des sens du passé et des politiques à adopter dans ce domaine.

Pouvait-on faire autrement ? Existe-t-il en Argentine un espace pour une approche plus universaliste des violations des droits de l'homme pendant la dictature ? La légitimité de la voix personnelle du témoin serait-elle un obstacle à un tel processus ? Théoriquement, non. Mais l'importance et la légitimité des voix mettant en avant la perte d'un proche ainsi que l'expérience corporelle de la répression et l'activité militante dans les années 1970 semblent configurer un cadre politique où les notions de « touché » et celle de « citoyen » deviennent antagoniques. La première ayant pourtant un rôle central par rapport à la seconde.

LA PLACE DES FAMILLES DANS LES POLITIQUES DE LA MÉMOIRE

La répression d'État, telle qu'elle a été pratiquée en Argentine pendant la dictature de 1976-1983, a accordé une place très particulière aux liens familiaux. Le gouvernement militaire instauré en mars 1976 s'est défini comme le sauveur de la nation, et il a conçu sa mission en termes de lutte contre le chaos et la « subversion » qui menaçaient les valeurs et les institutions « naturelles » de l'argentinité. Pour restaurer ces valeurs, il fallait protéger la nation, la famille et les personnes des dangers de ladite subversion.

La référence à la famille traditionnelle a été centrale dans l'argumentation du gouvernement militaire. Les militaires ont développé une campagne massive pour



© Archives du GAC, 24 mars 2004

consolider l'unité familiale, justifiée par la place « naturelle » de la famille dans l'ordre social. Par ailleurs, dans la mesure où la métaphore de la famille était utilisée pour désigner la nation comme un tout, le Père-État a acquis des droits inaliénables sur la morale et le sort des citoyens. Dans ce discours, l'autorité paternelle était fondamentale. On attendait des enfants le respect d'obligations morales qui se réduisaient à l'obéissance – il n'y avait pas de place pour des citoyens ayant des droits, pour des êtres humains dotés d'autonomie personnelle.

Dans ce monde « naturel » plutôt que social ou culturel, le mal ou la maladie venaient du dehors – un corps étranger qui envahit et infecte. Pour rétablir l'équilibre naturel, une intervention chirurgicale visant à extirper et à détruire les tissus sociaux infectés s'imposait. Le régime militaire se transformait ainsi en père protecteur capable de prendre en charge la lourde responsabilité d'épurer et de protéger sa famille, aidé par des figures paternelles chargées du contrôle et de la discipline des adolescents rebelles. La conséquence a été la mainmise du pouvoir public sur la vie privée et la disparition de toute distinction entre vie publique et famille.

En 1976, les familles des prisonniers disparus créent l'organisation *Familiares de Desaparecidos y Detenidos por Razones Políticas* (Familles de disparus et de détenus pour des raisons politiques). Au mois d'avril 1977 ont lieu les premières réunions du groupe qui deviendra l'emblème du mouvement des droits de l'homme, les Mères de la Place de Mai. En novembre de la même année est créée l'Association des Grands-

– Commémoration du 24 mars à l'ESMA, manifestations du Grupo de Arte Callejero (GAC).

ARGENTINE
Familles et victimes.
Quelle place pour
les citoyens ?
(suite)

mères de la Place de Mai. *HIJOS* (sigle signifiant enfants de disparus pour l'identité et la justice, contre l'oubli et le silence) est née vingt ans plus tard, et *Herman@s* au cours du XXI^e siècle. Actuellement, ces organisations maintiennent leurs revendications en termes de justice, vérité et mémoire. Le plus significatif est qu'elles entrent dans la sphère publique non pas comme des métaphores ou des porteurs symboliques de liens familiaux, mais en mobilisant des relations de parenté dans un sens littéral (et biologique).

Pourquoi les dénonciations et les revendications du mouvement des droits de l'homme devaient-elles être formulées en termes de parenté ? Dans le contexte politique de la dictature, de la répression et de la censure, les organisations politiques et les syndicats étaient suspendus. L'usage que le discours dictatorial a fait de la famille comme unité naturelle de l'organisation sociale s'est vu reflété dans une partie du « mouvement des droits de l'homme » – la dénonciation et la protestation des familles étaient, de fait, les seules formes d'expression possibles. Après tout, c'était des mères qui cherchaient leurs enfants...

Tel est le paradoxe du régime argentin de 1976-1983 : le gouvernement militaire se référait à l'image de la famille, et c'est sur cette image que se fondèrent également le discours et les pratiques du mouvement des droits de l'homme³.

Cette visibilité des liens familiaux dans la vie politique est significative. Elle implique une reconceptualisation de la relation entre vie publique et vie privée. Selon l'image que le « mouvement des droits de l'homme » a communiquée à la société, le lien de la famille avec la victime est le fondement légitime de l'action, le seul reconnu par le système judiciaire. Seuls les victimes survivantes et les proches parents ont été considérés comme « touchés » dans leurs demandes de réparation – personnalisées et individualisées. Cependant, ce *familisme* public et politique est lourd d'enjeux en termes d'impact culturel et politique. Les *Mères* ont généralisé leur maternité à travers le mot d'ordre selon lequel tous les disparus sont fils et filles de toutes les *Mères*. Or, cette interprétation de la notion de famille implique que, lors des mobilisations publiques, ceux qui interviennent politiquement pour la même cause, mais pour d'autres motifs ne sont pas perçus comme pareillement transparents ou légitimes. C'est comme si la participation au débat n'était pas égalitaire, mais stratifiée selon l'exposition publique du lien familial. Des raisons idéologiques, politiques ou éthiques ne permettent de prendre position sur la scène publique que si on « accompagne » les revendications des personnes « directement touchées ».

LORSQUE LES VICTIMES DEVIENNENT DES SUJETS DE DROIT

Le *familisme* ne permet de transmettre qu'une partie de l'histoire. La fin de la dictature et l'instauration d'un régime constitutionnel en décembre 1983 ont fait émerger une demande d'intervention institutionnelle concernant les violations des droits de l'homme perpétrées pendant la dictature. Le nouveau gouvernement a décidé que l'enquête sur ces faits devait être menée par une commission indépendante, la CONADEP (Commission nationale sur la disparition de personnes),

chargée de réunir les témoignages des familles de disparus et des survivants des camps de détention⁴.

Un an plus tard, en 1985, le procès des anciens commandants des juntes militaires a constitué un événement – national et international – dans le domaine de la lutte pour les droits de l'homme en Argentine. Le pouvoir judiciaire, ses procédures, ses formalités, ses rituels, étaient au cœur de la scène institutionnelle : les victimes sont alors devenues des « témoins » et les agents de la répression des « accusés » tandis que les acteurs politiques ont adopté la position d'« observateurs » de l'action des juges qui, eux, se présentaient comme des autorités « neutres » capables de définir la situation selon des règles préétablies dans le cadre de la loi⁵.

Le procès a été un moment historique qui a marqué le triomphe de l'État de droit, la transformation de la victime en sujet de droit, façons pour le nouveau régime démocratique de prendre corps. La souffrance et le besoin de demander des comptes ne s'arrêtaient pas là pour autant, la spécificité du vécu personnel et familial allait resurgir de diverses manières, et même avec plus de force.

Les enjeux de la collecte des témoignages entreprise par la CONADEP, qui se déroula dans des conditions particulièrement dramatiques lors des audiences du procès, sont cruciaux. La disparition, la torture et la détention clandestine impliquent la suspension du lien social et politique⁶. La relation entre victime et bourreau est une relation directe, aucun cadre normatif social ou politique ne la régit. La voix de la victime n'appartient pas au monde réel reconnu comme tel. Dans la mesure où il n'y a aucun moyen de vérifier les détails de son vécu, dans le contexte de la terreur arbitraire et du pouvoir total, c'est comme si elle n'avait jamais existé. C'est ainsi que les victimes sont poussées au silence et condamnées à ne pas être crues. En contraste, la position du sujet de droit implique que les parties en conflit aient recours à une autorité supérieure, à un tribunal capable d'établir la vérité selon des procédures et des règles qui permettent de présenter des preuves. Le recours à la loi implique un changement radical dans la position des parties, reconnues désormais comme acteurs du conflit.

Le résultat du procès, notamment la sentence (prononcée en décembre 1985) a eu des effets qui sont allés au-delà de la condamnation des anciens commandants. D'une part, il a été prouvé que la répression exercée par les militaires avait eu un caractère systématique. D'autre part, les informations recueillies ont permis la constitution d'un corpus susceptible d'être utilisé dans d'autres procès.

Au demeurant, l'histoire n'a pas pris fin avec ce procès. Les protestations et les réactions de certains militaires ont provoqué un tournant institutionnel. On a cherché à éviter d'autres procès à l'avenir et à revenir sur les acquis de celui de 1985. Il ne s'agissait plus de réaffirmer l'État de droit ni d'assurer les droits des victimes. Lorsque l'État a quitté la scène de la construction institutionnelle, les initiatives liées au passé sont retournées à l'espace des acteurs sociaux, en particulier des victimes et de leurs familles. Les *Mères de la Place de Mai* ont poursuivi leurs actions. Tout comme les Grands-mères, mobilisées par l'enlèvement d'enfants mineurs et les adoptions illégales.

(4) Pour plus de précisions, cf. Carlos H. Acuña et Catalina Smulovitz, « Militares en la transición argentina: del gobierno a la subordinación constitucional », in Carlos H. Acuña et autres, *Juicio, castigos y memoria. Derechos humanos y justicia en la política argentina*, op. cit., p. 19-99 ; Emilio Crenzel, *La historia política del Nunca más. La memoria de los desaparecidos en la Argentina*, Buenos Aires, Siglo XXI, 2008.

(5) Pendant ce procès, le général Jorge R. Videla et l'amiral Emilio Massera ont été condamnés à perpétuité ; le général Roberto Viola à 17 ans de prison ; l'amiral Armando Lamuschini à 8 ans et le brigadier Agosti à 3 ans et 9 mois. La Chambre fédérale a décidé du non-lieu (faute de preuves concluantes) concernant les membres de la dernière junte militaire (1979-1983), le général Galtieri, l'amiral Anaya et les brigadiers Lami Dozo et Graffigna.

(6) Inés González Bombal, « Nunca Más. El juicio más allá de los estrados », in Carlos H. Acuña *alii*, *Juicio, castigos y memoria. Derechos humanos y justicia en la política argentina*, op. cit., p. 193-216.

(3) La dénonciation de la répression politique en Argentine n'a pas été exclusivement le fait des organismes constitués par des familles. Cf. Elizabeth Jelin, « La política de la memoria. El movimiento de derechos humanos y la construcción democrática en la Argentina », in Carlos H. Acuña et *alii*, *Juicio, castigos y memoria. Derechos humanos y justicia en la política argentina*, Buenos Aires, Nueva Visión, 1995, p. 101-145.

ARGENTINE

Familles et victimes.
Quelle place pour
les citoyens ?
(suite)

– Manifestation sur la Place
de Mai à Buenos Aires
(Argentine). Une Mère
de la Place de Mai et des
silhouettes représentant
les détenus-disparus,
21 septembre 1989.



© Gerardo Dell'Oro

LA QUÊTE DES GRANDS-MÈRES, LES PREUVES ADN ET LA RESTITUTION DES IDENTITÉS

Les militaires ont enlevé et fait disparaître des milliers de personnes. Dans de nombreux cas, des enfants mineurs ont été enlevés avec leurs parents. Il y a eu aussi des enlèvements de femmes enceintes. C'est à partir de ces situations que se structure l'association des Grands-mères de la Place de Mai⁷.

Lorsqu'il fut clair que tous les enfants enlevés ou nés dans un lieu d'emprisonnement n'avaient pas été tués, et que dans de nombreux cas, leur identité avait été changée, les grands-mères se sont mobilisées. La communauté scientifique internationale a alors procédé à l'élaboration de nouvelles techniques d'identification, à savoir, des preuves sanguines et génétiques à partir de la deuxième et de la troisième génération puisque les parents biologiques avaient disparu. Les prélèvements ont ainsi été réalisés sur des grands-parents, des oncles et des tantes. En 1992 a été créée la Commission nationale pour le droit à l'identité (CONADI), qui a mis en place une banque nationale de données génétiques.

Les démarches pour la restitution de l'identité ont eu un impact social et culturel très significatif, bien que difficile à évaluer. Il est certain que le travail entrepris par les Grands-mères suscite soutien et admiration dans la société. C'est le cas de toute initiative tendant à clarifier et restituer l'identité des enfants enlevés et/ou nés dans un lieu d'enfermement. La banque génétique et les preuves ADN sont, sans aucun doute, des outils fondamentaux pour mener à bien cette tâche, mais leur utilisation renforce la croyance selon laquelle la preuve définitive de la vérité réside dans l'ADN, la génétique, la biologie et le sang⁸.

C'est là un paradoxe dont les conséquences sociales sont difficiles à prévoir. Le recours à ce type de preuve se développe à un moment historique où la génétique occupe un rôle important dans les problématiques familiales. Comment les sociétés et les systèmes légaux pourront-ils concilier ou confronter les tensions entre deux cadres normatifs, familiaux et socioculturels ? Sans aucun doute, la société argentine – ou plutôt la société mondiale dans son ensemble – fait face au besoin de donner simultanément une réponse normative à plusieurs questions : les dilemmes éthiques liés aux techniques de reproduction, les normes dans le domaine de l'adoption et le droit des enfants à connaître leur origine (introduit dans la Convention internationale des droits de l'enfant), les avancées médicales qui mettent



© Archives nationales pour la Mémoire/ Ex-ESMA, 24 mars 2004

– Commémoration du
24 mars à l'ex ESMA. Sur
l'estrade, le président
Néstor Kirchner et le chef
du gouvernement de la ville
de Buenos Aires, Aníbal
Ibarra, signature de l'accord
de cession du site à la ville
de Buenos Aires.

l'accent sur le diagnostic à propos des prédispositions génétiques. Étant donné la signification culturelle et politique de la récupération de l'identité volée à laquelle fait face l'Argentine depuis 35 ans et la valeur de « vérité » que prennent les preuves génétiques, le pays peut être un cas-témoin pour explorer la transformation des interprétations sociales du lien entre biologie et culture dans le domaine familial.

LE RÔLE DES SURVIVANTS DANS LA COMMÉMORATION PUBLIQUE

En Argentine, tous les 24 mars, le coup d'État de 1976 est commémoré. Cette date évoque des sens différents pour divers acteurs sociaux et politiques. Dès 1984, dans un contexte de transition politique⁹, le « mouvement des droits de l'homme » a occupé l'espace public de la commémoration. Une vaste gamme d'activités, toutes liées à la postérité de la dictature, a alors vu le jour.

Le 24 mars 2004 a été, dans ce contexte, une commémoration particulière. Le nouveau président Néstor Kirchner et le chef du gouvernement de la ville de Buenos Aires, Aníbal Ibarra, s'approprièrent à signer un accord relatif à l'École supérieure de mécanique de la marine (ESMA), par lequel ce lieu infâme, où ont été détenus clandestinement environ 5 000 personnes – la grande majorité ayant disparu – allait devenir un lieu de mémoire.

S'il est vrai que les voix des survivants avaient déjà été entendues, leur réception a été marquée par un soupçon, du fait qu'ils avaient survécu à l'horreur. Personne ne songeait à douter de leurs souffrances. On acceptait comme « vérité » leurs descriptions des conditions d'enfermement des camps de détention. Mais le soupçon

(7) Pendant le régime militaire, de nombreux enfants en bas âge enlevés avec leurs parents ou nés pendant la captivité ont été donnés illégalement en adoption à des militaires ou à des cercles proches de ces derniers. Les Grands-mères de la Place de Mai parlent de 500 enfants enlevés. À la date du 7 août 2013, 109 enfants (aujourd'hui des adultes) ont « récupéré leur identité », c'est-à-dire qu'ils savent qu'ils ont été enlevés et que leurs parents sont des détenus-disparus (ndlé).

(8) Victor Penchaszadeh (dir.), *Génética y derechos humanos. Encuentros y desencuentros*, Buenos Aires, Paidós, 2012.

(9) Federico Guillermo Lorenz, « ¿De quién es el 24 de marzo ? Las luchas por la memoria del golpe de 1976 », in Elizabeth Jelin (dir.), *Las conmemoraciones: las disputas en las fechas « infelices »*, Madrid et Buenos Aires, Siglo XXI de España / Siglo XXI de Argentina, 2002, p. 53-100.

ARGENTINE
Familles et victimes.
Quelle place pour
les citoyens ?
(suite)

visait surtout les silences (collaboration ? délation ? trahison ?) et non ce qu'ils racontaient. Or, comme l'a montré Pilar Calveiro¹⁰, l'idée selon laquelle les détenus avaient la possibilité d'influer sur leur destin est parfaitement erronée : les bourreaux exerçaient un pouvoir total et arbitraire, les paroles et les actions des victimes ne pouvaient modifier en rien leur sort. Pourtant, l'idée de trahison et de délation apparaît souvent dans des rapports élaborés à l'époque, mais aussi dans des œuvres de fiction¹¹.

Dans ce contexte, la commémoration du 24 mars 2004 est emblématique. Les survivants de l'ESMA ont occupé le devant de la scène. C'était eux qui exploraient le lieu et marquaient les itinéraires de la détention, les lieux de torture et de confinement. Ce jour-là, pendant la cérémonie, chacun des acteurs a fait état d'un lien particulier et personnel avec le lieu : le poème qui avait été choisi pour être lu avait été écrit par une camarade du président de la République, une ancienne détenue de l'ESMA, aujourd'hui décédée ; le chef du gouvernement a fait référence à un camarade d'études qui lui-même avait disparu à l'ESMA ; des jeunes ont évoqué leur expérience personnelle en tant qu'enfants nés dans cette enceinte.

Le discours du président s'adressait à une audience spécifique : les proches – mères, grands-mères, fils et filles – des disparus. Ces familles avaient un rôle assigné : témoigner au nom des absents. De plus, le président, dans son discours, s'est présenté comme membre d'un groupe politique spécifique, mais surtout comme membre d'une génération de militants qui ont disparu parce qu'ils avaient lutté pour une société meilleure, son discours regorgeait de références à ses « camarades ». À aucun moment, il ne s'est adressé à l'ensemble de la société, aux citoyens en général, ses seuls interlocuteurs semblaient être les victimes, les familles et les « camarades ».

Que cela implique-t-il ? Pourquoi focaliser l'attention sur cet événement et ce discours ? L'élément central est donné par la primauté accordée aux relations particulières et à l'appartenance à un groupe spécifique, en l'occurrence, les militants et les activistes politiques des années 1970 qui s'identifiaient à la gauche péroniste¹². Rappelons qu'il y a eu d'autres victimes du régime militaire – la gauche révolutionnaire qui a principalement été poursuivie par l'Armée de Terre et non par la Marine – et que la répression, loin de se limiter à l'espace de l'ESMA, s'est étendue à l'ensemble du pays. Néanmoins, la cérémonie a été marquée par ce langage du particularisme, où s'exprimait à nouveau la centralité du lien familial et du témoignage personnel.

ET LES CITOYENS ?

D'où vient le *familisme* ? Qu'est-ce qu'il implique en termes politiques ? En tant qu'ensemble de valeurs et de croyances, ses racines vont chercher loin dans l'histoire culturelle et politique du pays. En Argentine et dans d'autres pays latino-américains, l'Église catholique a été un puissant acteur culturel depuis la période coloniale. De son point de vue, la famille « naturelle » est d'abord et surtout la « cellule de base » de la société. Ce discours renvoie à une forte tradition culturelle du « Marianisme » (la primauté culturelle de la maternité incarnée par la figure de la Vierge Marie). Cet



© Télam, 24 mars 2004

ensemble de croyances a guidé les politiques et les programmes de l'État concernant la vie familiale et la relation entre famille et sphère publique. Par ailleurs, à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, les immigrants européens ont contribué à promouvoir un espoir de progrès et de mobilité ascendante, non en tant qu'individus isolés, mais en tant que membres d'un vaste réseau familial et communautaire, régi par des liens de solidarité, de réciprocité et de responsabilité mutuelle. Le même modèle a persisté dans les courants migratoires postérieurs survenus dans d'autres pays latino-américains. L'éthique de la vie familiale a ainsi d'importants antécédents historiques.

Le *familisme* implique un fondement personnel et particulariste des solidarités interpersonnelles et politiques. Ces dernières, loin d'être abstraites et anonymes, doivent reposer sur une relation personnelle. Un rapport hiérarchique est alors établi entre les deux parties qui se trouvent ainsi inscrites dans des réseaux familiaux patriarcaux ou, en élargissant le *familisme* à la vie publique et politique, des liens verticaux de patronage personnalisé.

Dans ce contexte, la construction d'une culture de la citoyenneté universelle n'a pas été facile ni totalement réussie. Le contraste entre les idées liées à la démocratie et à la justice « formelles » d'un côté, à la justice « sociale » fondée sur la distribution des bénéfices de l'autre, a été un aspect permanent de la culture politique du pays¹³.

– Commémoration du 24 mars, manifestations devant l'entrée principale de l'ex École de mécanique de la marine (ESMA).

(13) Elizabeth Jelin, « La matriz cultural argentina, el peronismo y la cotidianidad », in Elizabeth Jelin et alii, *Vida cotidiana y control institucional en los años noventa*, Buenos Aires, Nuevo Hacer, 1996, p. 25-40.

(10) Pilar Calveiro, *Poder y desaparición. Los campos de concentración en Argentina*, Buenos Aires, Colihue, 1998.

(11) Ana Longoni, « Traiciones. La figura del traidor (y la traidora) en los relatos acerca de los sobrevivientes de la represión », in Elizabeth Jelin, Ana Longoni (dir.), *Escrituras, imágenes, escenarios ante la represión*, Madrid et Buenos Aires, Siglo XXI de España Editores / Siglo XXI de Argentina Editores, 2005, p. 203-240.

(12) Le péronisme est un mouvement politique argentin fondé autour de la figure de Juan Domingo Perón, leader politique et président de la République argentine entre 1946 et 1955 et entre 1973 et 1974 (ndlé).

ARGENTINE
Familles et victimes.
Quelle place pour
les citoyens ?
(suite)

On pourrait affirmer que l'Argentine n'a pas encore pleinement accédé à une culture fondée sur les principes institutionnels impersonnels de la loi et des droits. Des rudiments d'une telle culture ont existé, mais ont été détruits pendant la période dictatoriale marquée par l'éradication des droits des citoyens et l'exercice absolu et arbitraire du pouvoir par les gouvernants. Les seuls liens qui ont pu survivre à la dissolution de la communauté politique sont ceux, primordiaux, de la parenté.

Le processus de transition et le rétablissement de l'autorité étatique légitime, en particulier dans la conjoncture ouverte par le procès de 1985, ont permis de restituer la subjectivité civique et politique aux victimes. Dans un sens, il s'est agi d'un événement performatif de réinstallation de la citoyenneté et de l'État de droit. Cela a été un moment fondateur, qui a eu des conséquences et des développements ultérieurs sur la relation entre les citoyens et la loi¹⁴.

Mais les processus historiques sont rarement linéaires. Le procès des juntas militaires a été suivi par un désengagement de l'État et un recul pour trouver une solution judiciaire à la question du passé violent. Étant donné l'activation sociale autour du passé ainsi que l'ampleur et la capacité organisationnelle de la communauté de ceux qui avaient été « touchés directement », l'espace public a été de nouveau occupé par leurs voix avec, sur le devant de la scène, tout le pouvoir de la souffrance personnelle et la légitimité du témoignage. Le climat politique et culturel est devenu tel que ces voix (y compris celle du président de la République) n'ont été entendues que dans un cadre marqué par la prédominance de la logique familiale et par le rôle des survivants au détriment d'une interprétation plus large susceptible d'inclure l'ensemble de la communauté politique.

Comme nous l'avons déjà dit, personne ne remet en cause la douleur des victimes, ni leur droit (pas plus que celui de la société dans son ensemble) à récupérer l'information sur ce qui est arrivé pendant le régime répressif. Il n'y a pas non plus de doute sur le rôle primordial que les victimes directes et leurs familles ont joué dans la dénonciation de la répression tout comme dans l'élaboration des demandes de vérité et de justice. Les questions se posent à d'autres niveaux. Quel est ce « nous » légitime invoqué dès lors qu'il s'agit de rappeler le passé ? S'agit-il d'un « nous » qui marque la frontière entre ceux qui appartiennent à la communauté du narrateur et les « autres », auditeurs ou observateurs qui en sont clairement exclus ? Ou d'un « nous » inclusif qui invite l'interlocuteur à faire partie de cette même communauté ? Les tensions entre ces deux notions, ainsi que les malentendus et les ambiguïtés sont toujours présents. Pour résumer, le « nous » qui peut rappeler le passé récent est-il réservé exclusivement à ceux qui ont « vécu » les faits, ou peut-il être légitimement étendu à l'ensemble de la société ?

Par ailleurs, jusqu'à quel point la mémoire et la justice en relation au passé peuvent-elles servir à élargir l'horizon en termes d'expériences et d'attentes ? Doit-on se limiter aux événements spécifiques qu'il convient de rappeler ? On pourrait penser le passé comme quelque chose d'unique qui ne saurait se répéter. Le travail de mémoire viserait alors à relever en détail tout ce qui a eu lieu. Mais il ne servirait pas à guider des comportements futurs dans d'autres domaines de la vie, parce

que les souvenirs singuliers sont incommensurables, et la transmission à d'autres expériences s'en trouve compromise. De même, sans nier la spécificité de l'expérience, la mémoire peut permettre de reposer un certain nombre de questions en des termes plus larges. À partir de l'analogie et de la généralisation, le souvenir devient exemplaire et le passé prend valeur de guide pour l'action au présent et au futur¹⁵. Il s'agit ainsi d'élaborer la douleur causée par le souvenir et de faire en sorte qu'elle n'envahisse pas la vie ; en même temps – et là, nous quittons le domaine personnel et privé pour passer à la sphère publique –, il s'agit d'en tirer un apprentissage. Sur ce point, la mémoire joue un rôle important dans le contexte de la justice et des institutions. Lorsqu'on introduit la possibilité de la généralisation et de l'universalisation, la mémoire et la justice convergent et s'opposent à l'oubli volontaire¹⁶.

La question de l'autorité de la mémoire et de la *vérité* peut néanmoins prendre une dimension inquiétante. Il existe un danger (qui n'est pas sans rappeler, par un effet de miroir, le biologisme raciste) d'ancrer la légitimité de ceux qui expriment la *vérité* dans une vision essentialiste de la biologie et du corps. La souffrance vécue dans sa propre « chair » ou à partir de liens de parenté sanguins/génétiques peut facilement devenir à l'échelle de la société ce qui détermine fondamentalement la légitimité et la vérité. Paradoxalement, si la légitimité sociale à construire la mémoire n'est assignée qu'à ceux qui ont eu une expérience personnelle de la souffrance corporelle, cette autorité symbolique risque d'engendrer (par des processus conscients ou non), une revendication exclusive quant au sens et au contenu de la mémoire et de la vérité. Poussé à l'extrême, ce pouvoir peut obstruer les mécanismes de transfert de l'engagement social autour de la mémoire, dans la mesure où il ne laisse pas de place à la réinterprétation et la réélaboration du sens des expériences transmises. Le défi historique réside dès lors dans la recherche de formes d'engagement civique plus démocratique et inclusif face au passé. ■

(15) Cf. Tzvetan, Todorov, *Les Abus de la mémoire*, Paris, Arléa, 1998.

(16) Yosef H. Yerushalmi, « Reflexiones sobre el olvido », in Yosef H. Yerushalmi et alii, *Usos del olvido*, Buenos Aires, Nueva Visión, 1989.

(14) *Ibid.*